

ARRETE N° 374/2025/ST

NOMENCLATURE ACTES : 3.5 Autres actes de gestion du domaine public

**ARRETE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
POUR LA LIVRAISON D'UNE COQUE DE PISCINE
127 RUE NATIONALE
LE MERCREDI 19 NOVEMBRE 2025**

Le Maire de la Commune de Vauréal,

VU l'article L.2212-1 du code général des collectivités territoriales relatif aux pouvoirs de police du Maire,

VU l'article L.2212-2 du code général des collectivités territoriales relatif aux pouvoirs du Maire concernant la police de la circulation et du stationnement,

VU l'article R.417-10 du code de la route relatif aux sanctions applicables aux véhicules gênant la circulation,

VU l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales permettant au Maire de déléguer une partie de ses fonctions à un de ses adjoints, dans un souci de bonne administration,

VU l'arrêté de délégation de signature n° 197/2023/AG par lequel Monsieur le Maire autorise Monsieur Daniel VIZIERES, adjoint en charge des secteurs relatifs aux commerces et aux espaces publics, à signer les arrêtés relatifs aux travaux, à la circulation ainsi qu'à l'occupation du domaine public,

VU la délibération n° 1.10/04/2025 du Conseil municipal en date du 9 avril 2025 fixant le montant des redevances pour occupation du domaine public à compter du 1^{er} mai 2025,

CONSIDERANT la demande en date du 23 octobre 2025 par un administré, sollicitant la réservation d'un emplacement pour le stationnement d'un camion pour la livraison d'une coque de piscine, le mercredi 19 novembre 2025, au 127 rue Nationale,

CONSIDERANT la nécessité d'occuper la voie publique sur quatre places de stationnement devant le 127 rue Nationale le mercredi 19 novembre 2025, pour le stationnement du camion de livraison,

ARRETE

ARTICLE 1 : Une autorisation de stationnement d'un camion de livraison est accordée, pour la journée du mercredi 19 novembre 2025 devant le 127 rue Nationale.

ARTICLE 2 : L'accès d'un camion de livraison dans la rue Nationale, tel décrit que sur la fiche technique transmise le 24 octobre 2025, est autorisé le mercredi 19 novembre 2025.

Le déchargement est autorisé depuis les quatre places de livraison réservées à cet effet au droit du 127 rue Nationale.

Pendant le déchargement, les piétons seront déviés sur le trottoir d'en face.

ARTICLE 3 : Le demandeur est soumis au paiement d'une redevance pour occupation du domaine public, fixée par la délibération n° 1.10/04/2025 du Conseil municipal en date du 9 avril 2025, sur la base de la surface occupée et de la durée d'occupation.

* Tarif du stationnement sur le domaine public par place et par jour = 17,00 € TTC (5 mètres)

Soit la somme de **68.00 € TTC** pour quatre places de stationnement pendant 1 jour (17,00 € x 4 places x 1 jour).

ARTICLE 4 : Les services techniques poseront des barrières avec l'arrêté pour bloquer les emplacements.

Tout stationnement à cet emplacement sera considéré comme gênant et pourra faire l'objet d'une mise en fourrière.

ARTICLE 5 : Les autorités de police Municipale et Nationale sont habilitées à prendre toutes les dispositions nécessaires, complémentaires ou modificatives du présent arrêté municipal, pour garantir la sécurité du public.

ARTICLE 6 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et leurs auteurs poursuivis conformément à la loi.

ARTICLE 7 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vauréal, le 7 novembre 2025

**Pour le Maire de Vauréal,
Par délégation,**

**L'Adjoint en charge des secteurs
relatifs aux commerces et aux
espaces publics**

Daniel VIZIERES

Date exécutoire :

.....

Date de notification :

.....

Date de mise en ligne :

.....



Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois, devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa réception par le représentant de l'Etat ainsi que de sa notification à la personne intéressée ou de sa mise en ligne pour tout tiers ayant un intérêt à agir.